



GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Contrat de transformation

**Appui à la transformation de l'action publique en faveur de l'accès
et du maintien dans le logement des personnes vulnérables par les
systèmes d'information**

Ministère de la cohésion des territoires
Ministère des solidarités et de la santé
Direction Générale de la Cohésion Sociale



Ce contrat de transformation est conclu entre la **direction générale de la cohésion sociale (DGCS)** et le **secrétariat général des ministères sociaux (SGMS)** d'une part, et la **direction interministérielle de la transformation publique (DITP)** et la **direction du budget (DB)**, d'autre part. Il définit les modalités d'exécution du projet, qui conditionnent le versement des crédits au titre du fonds pour la transformation de l'action publique. Il engage également le porteur de projet sur des résultats mesurables.

1. Présentation du projet de transformation

1.1. Contexte et besoins identifiés

Face à l'échec de la politique de lutte contre le sans-abrisme depuis plusieurs dizaines d'années, un changement de paradigme doit être entamé. Il s'agit de privilégier de prime abord le logement plutôt que l'hébergement, prenant exemple sur les expériences et réussites en France et à l'étranger (Finlande, Salt Lake City...). Ce changement de politique a été annoncé par le Président de la République à Toulouse le 11 septembre 2017. Il nécessite pour réussir de transformer en profondeur le mode d'action de la puissance publique et de ses partenaires.

C'est pourquoi le ministère de la cohésion des territoires (sous l'égide de la Délégation interministérielle à l'accès à l'hébergement et au logement et avec l'action opérationnelle de la Direction générale de la cohésion sociale et la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages) doit mettre en place de nouveaux fonctionnements et surtout les accompagner. La réforme organisationnelle et de pilotage qu'implique le Logement d'abord doit être assise sur des outils modernes et robustes, dont certains existent aujourd'hui (SI SIAO, SYPLO, SNE, COMDALO, EXPLOC) mais dont le fonctionnement pourrait être encore optimisé, voire interfacé.

C'est à ces conditions que pourra réellement réussir la politique du Logement d'abord, qui produira alors les effets d'économies structurelles attendues sur les dépenses publiques, ainsi que de nombreuses externalités positives pour ses bénéficiaires.

La France comptait, en 2012, 143 000 personnes sans domicile (INSEE), un chiffre en probable augmentation d'année en année. Malgré l'action déterminée de l'Etat et de l'ensemble des acteurs sur le terrain, avec des ouvertures de places d'hébergement massives, les dispositifs sont aujourd'hui saturés et les dépenses afférentes continuent à exploser. La tension est largement visible sur le programme 177, en augmentation constante depuis 6 ans au moins (+800M€ à champ courant environ depuis 2012).

Le Logement d'abord, en misant sur l'accès au logement accéléré pour tous, vise à atténuer cette tension et à réduire drastiquement le sans-abrisme. Une large concertation a donné lieu à l'élaboration du « Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) » dont les principaux axes ont été explicités par le Ministre de la cohésion des territoires lors du 1er comité de pilotage du plan le 8 septembre 2017. Ces axes ont été repris par le Président de la République et doivent donner lieu à la mise en œuvre la plus rapide possible face à la détresse dans laquelle se trouvent nombre de nos concitoyens. Les priorités du gouvernement sur ce plan impliquent des évolutions majeures dans le secteur de l'Accueil, Hébergement, Insertion (AHI) et les services de l'Etat sont en premier ligne pour mener ces réformes. Ils ont été détaillés aux acteurs lors du 2ième comité de pilotage du plan le 5 juillet 2018.

Or, il est patent que les outils et les méthodes ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. C'est un des objectifs du plan logement d'abord que de les mettre à niveau, mais les moyens financiers à mobiliser pour y arriver ne

peuvent être atteints au sein des programmes budgétaires existants. C'est pourquoi l'apport du FTAP est fondamental pour amplifier une politique qui se fera sinon à petite échelle et lentement.

1.2. Objectifs principaux et bénéfices attendus

Les objectifs du projet sont :

- **Objectif final :** Réduire le sans-abrisme en diminuant le nombre de personnes ayant recours à l'hébergement d'urgence grâce à une politique active d'insertion dans le logement, avec un accompagnement social adapté – cette réduction permettra de diminuer les dépenses du programme budgétaire 177 sur l'hébergement d'urgence à horizon 2021. Il s'agit d'une véritable évolution de l'action publique :
 - o Redonner la priorité aux solutions pérennes de retour au logement
 - o Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels, notamment les expulsions locatives.
- **Objectifs intermédiaires :**
 - o Piloter plus finement et gagner en visibilité sur l'action des opérateurs et l'atteinte des objectifs, en configurant des outils de gestion et de reporting partagés par tous.
 - o Affiner la connaissance des publics hébergés et de leurs parcours pour mieux définir les besoins en parc (hébergement et logement) et de processus d'orientation.
 - o Mesurer l'efficacité de la politique menée par les acteurs sur les territoires afin d'en tirer des enseignements sur le pilotage et le redéploiement des dépenses publiques et de diffuser les pratiques innovantes.
 - o Coordonner et renforcer les capacités d'accompagnement social et suivre les parcours des personnes pour identifier les points de rupture ou, au contraire, de stagnation afin d'adapter les ressources investies.
 - o Améliorer les conditions de travail des utilisateurs du SI SIAO Insertion et urgence (37 000 utilisateurs).

Derrière les objectifs finaux du Logement d'abord, une véritable modernisation de l'action publique est en jeu avec l'objectif d'accroître l'efficacité, à effectifs constants – en particulier dans les départements et EPCI.

1.3. Phasage et périmètre du projet

1.3.1. Présentation du périmètre du projet

Les publics visés par le projet sont les personnes sans-domicile au sens de l'INSEE ainsi que les personnes en difficultés d'accès ou de maintien dans le logement pouvant mener à des ruptures (expulsions locatives, sorties d'institutions, troubles psychiques...) dont les personnes vivant dans les bidonvilles, des installations illicites ou des squats.

Les institutions visées par le projet sont :

- **L'Etat** : le constat est que les systèmes d'information actuellement disponibles sont nettement perfectibles pour pouvoir gérer de manière efficace et réactive la politique de lutte contre le sans-abrisme et de prévention des expulsions locatives. Dans le plan « Logement d'abord », l'accès accéléré et le maintien dans le logement nécessitent d'approfondir et d'harmoniser les principaux systèmes d'information existants pour garantir un parcours fluide aux personnes concernées. Ces systèmes d'information sont construits et gérés par l'Etat, et utilisés par les **services déconcentrés des réseaux de la cohésion sociale** (DRJSCS, DDCS), du logement (DREAL, DDT(M)), de l'intérieur (en ce qui concerne les expulsions locatives elles-mêmes, OFII), et par les **partenaires** (opérateurs, collectivités territoriales, établissements publics administratifs dont les CAF...).
- **Les opérateurs des Services intégrés d'accueil et d'orientation** : rendus obligatoires et uniques sur un département par la loi ALUR, les SIAO sont la plaque tournante de l'accès à l'hébergement et de l'orientation vers le logement. De statut majoritairement associatif, leurs pratiques sont très hétérogènes et nécessitent d'être structurées. Ils utilisent un outil commun, le SI-SIAO quasi généralisé et qui nécessite un développement constant pour s'adapter aux exigences de performance et au service des usagers.
- **Les acteurs de l'hébergement** : leur action est pilotée au niveau local par les services de l'Etat mais les systèmes actuels ne permettent pas d'agglomérer au niveau national des données harmonisées (sur la performance, sur les actions menées, sur la typologie du parc d'hébergement...). L'Enquête Nationale des Coûts, dont le remplissage est désormais généralisé et obligatoire, doit faire l'objet d'un processus d'amélioration continue.
- **Les acteurs du logement adapté**, dont l'action n'est pas intégrée au RPLS ((Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux), au SI-SIAO et au SNE. L'opportunité de développement d'un outil unique d'accès (sur le modèle de SNE) et de gestion des places (sur le modèle SYPLO et SI-SIAO) des résidences sociales doit être explorée.

1.3.2. Description de l'importance que revêt le projet dans la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle concernée

Le plan Logement d'abord est une priorité inscrite au cœur de la feuille de route ministérielle du ministre de la cohésion des territoires. C'est également un objectif affiché par le Président de la République le 11 septembre 2017 à Toulouse, et un corollaire de l'engagement du Président de la République lors de son discours à Orléans le 27 juillet 2017 que plus aucune personne ne soit contrainte de dormir à la rue. Il a été rappelé lors de la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté le 13 septembre 2018 par le Président de la République.

C'est par ailleurs une matrice de construction essentielle de la programmation budgétaire sur les 4 prochaines années du programme 177 et du programme 135.

1.3.3. Description détaillée des actions proposées pour la réalisation des objectifs

- 1) Le projet de consolidation et d'évolution des systèmes d'information se décompose en 5 actions :
 - a. Améliorer l'ergonomie des systèmes d'information de façon à permettre un usage adapté aux besoins des services déconcentrés et autres utilisateurs.
 - b. Etudier et mettre en œuvre les interfaçages pertinents sur les SI liés à l'orientation hébergement et logement suivants : SI SIAO / SYPLO / SNE / EXPLOC / OFII

- c. Créer des modules adaptés aux usages des utilisateurs du SI SIAO (agents du SIAO et travailleurs sociaux hors SIAO) : module d'interface et d'organisation des maraudes, module de géolocalisation, module de consultation et d'actualisation du dossier par la personne accompagnée
- d. Monter une plateforme d'analyse des big data des applications permettant une information régulière, avec un accès grand public/ citoyen (transparence de l'activité), Etat, et associations du secteur.
- e. Finaliser des outils décisionnels automatiques permettant le pilotage du programme et fournir un tableau de bord simple et dynamique permettant de réorienter le programme.

2) La mise en œuvre du projet en plusieurs actions devra prévoir :

- Un cadrage de chaque nouveau projet tenant compte des enseignements des précédents.
- Une intégration, à chaque projet et dans toutes ses étapes, des enjeux liés à la sécurité du ou des systèmes d'information et à la protection des droits des personnes quant à leurs données personnelles (RGPD).

1.4.Principales conditions de réussite identifiées

Les principales conditions de réussite identifiées sont les suivantes :

- Approche itérative : optimiser le phasage du projet afin de garantir que chaque nouvelle version du ou des système(s) d'information apporte une forte valeur ajoutée, dans un délai raisonnable, sans attendre les versions suivantes ;
- Associer l'ensemble des partenaires indispensables à la réussite du projet, à sa gouvernance (comité de pilotage), et appuyer les décisions majeures sur une vision partagée et aussi consensuelle que possible des objectifs, calendriers, compétences, ressources et disponibilités ;
- Sécuriser et sanctuariser les ressources (cheffe de projet) dédiées au pilotage du projet et les moyens budgétaires pluriannuels qui y sont affectés ;
- Cadrer, organiser et entretenir l'implication des utilisateurs dans les différentes phases, et tenir compte systématiquement des remontées du terrain pour les choix d'évolution et d'enrichissement du système d'information ;
- Prévoir et anticiper les moyens à dédier à la conduite du changement, à la communication interne et externe (sur les moyens et aussi sur les résultats), à l'administration fonctionnelle et au support aux utilisateurs. Le cas échéant, articuler la conduite du changement avec celle qui sera prévue en cas de réorganisation des services territoriaux de l'Etat dans le champ de la cohésion sociale ;
- Prendre en compte, pour la mise en place de flux de données entre partenaires, l'ensemble des dimensions juridiques, conventionnelles et techniques adéquates ;
- Anticiper, dès la définition des processus, le strict respect du RGPD et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- Rendre le SI indépendant des organisations (qui doivent être paramétrables).

2. Besoins et modalités de financement du projet

L'apport du FTAP permettra un **fort effet de levier** : les programmes budgétaires apportent de nombreux financements au plan Logement d'abord stricto sensu (au-delà des financements en base pour l'hébergement et le logement adapté) :

- Financement du développement et déploiement du SI SIAO.
 - o SI SIAO : le coût est assumé par les programmes budgétaires P177 et P 124 : 5,1 M€ sur 4 ans sont prévus à ce jour pour la fin du déploiement, la sécurisation technique du logiciel (refonte / modernisation), et les évolutions des instruments de pilotage (module décisionnel, tableau de bord)
- ETP dédiés Etat : 1,5 ETP (DGCS)

Le cofinancement important du projet par le FTAP à hauteur de 1,9 M€ permettra d'affecter les financements complémentaires aux évolutions nécessaires des systèmes d'information concernés (SI SIAO, SYPLO, SNE, EXPLOC, OFII, COMDALO), de développer les interfaces utiles, voire d'en développer et concrétiser les potentialités (hackathon déjà réalisé le 10 mars 2018, possibilité d'en réaliser d'autres), tel que décrit précédemment.

Le financement total de 7 M€ est réparti en :

- o Refonte logicielle et modules supplémentaires : 5,5 M€. La refonte logicielle doit permettre au logiciel « cœur » de devenir agile. Les modules supplémentaires doivent permettre :
 - de faire gagner du temps aux travailleurs sociaux, tant ceux du SIAO que ceux de l'hébergement qui passent aujourd'hui beaucoup de temps à répondre aux demandes d'informations des personnes hébergées sur l'avancement de leur dossier de relogement (module de consultation et d'actualisation par les utilisateurs finaux) ;
 - d'accroître l'efficacité des maraudes en fonction du besoin analysé par le 115 (éviter des tournées inutiles) et grâce au renseignement direct sur place du SI SIAO 115 ;
 - d'améliorer la connaissance du sans-abrisme et des réponses à y apporter grâce à la géolocalisation.
- o Interfaçage entre SI SIAO / SNE (SYPLO), OFII : 1 M€ :
 - Cette interface doit permettre de faire gagner du temps aux travailleurs sociaux qui doivent actuellement ressaisir dans SYPLO le dossier des demandeurs présents dans le SI SIAO, sans pouvoir suivre leurs parcours entre les 2 logiciels. Il permettra également de piloter la performance des centres d'hébergement en fonction de leur capacité à faire accéder les personnes hébergées à la demande de logement social ;
 - Cette interface sera à même de permettre un pilotage territorial et national des parcours des personnes à la rue, de la demande d'hébergement à l'accession à un logement social. Il permettra le reporting à échéance mensuelle sur les objectifs du plan Logement d'abord, sans retraitement de données et ressaisies dans des tableaux Excel ;

- L'interface avec l'OFII permet l'échange de données des personnes hébergées ayant le statut de réfugié ou de demandeurs d'asile de façon sécurisée.
- Décisionnel et big data : 500 000€. L'enjeu de disposer d'un tableau de bord rapidement accessible aux utilisateurs pour piloter chaque jour se double de l'enjeu macro de disposer d'un outil de pilotage de la politique publique. L'amélioration des systèmes d'information permettra de mieux connaître le public, les ruptures de parcours, d'évaluer l'efficacité de la politique. Une mise à disposition du grand public est envisageable et souhaitable afin que les citoyens experts se saisissent des données pour en tirer le meilleur parti. Des hackatons ou autres types de partenariats permettront de développer les potentialités de ces systèmes de données brutes.

Le financement du FTAP devrait donc permettre d'atteindre une cible ambitieuse de réduction rapide du sans-abrisme, conformément aux engagements du président de la République.

Tableau de financement

Mission/type de crédits	Programme budgétaire	Nature de la dépense	Action/ligne budgétaire porteuse de la dépense	2019		2020		2021		2022	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
programme 177	177	Titre 3	MOA	620 000	620 000	600 000	600 000	400 000	400 000	630 000	630 000
			Ingénierie SI SIAO	725 000	725 000	500 000	500 000	400 000	400 000	425 000	425 000
			TOTAL 177	1 345 000	1 345 000	1 100 000	1 100 000	800 000	800 000	1 055 000	1 055 000
programme 124	124	Titre 3		200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Financement FTAP	349	Titre 3	MOA	100 000	100 000	0	0	0	0	0	0
			Ingénierie projets	500 000	500 000	700 000	700 000	500 000	500 000	100 000	100 000
Total				2 145 000	2 145 000	2 000 000	2 000 000	1 500 000	1 500 000	1 355 800	1 355 800

3. Economies prévisionnelles engendrées par le projet

Concernant la qualité du service rendu aux citoyens :

- Réduction des délais de traitement des demandes et de divers signalements transmis aux SIAO, structures...
- Réponse améliorée aux demandes de logement et d'hébergement des personnes en difficulté, meilleure prise en charge des besoins d'accompagnement.

Pour les agents et les pouvoirs publics :

- Réduction du temps de traitement des dossiers et des situations individuelles et augmentation du volume de dossiers traités.
- Efficience accrue de l'interaction et de l'échange d'information entre les partenaires ; pilotage territorial de l'action et des réseaux facilité.
- Simplifier les processus, la collecte et le partage d'informations et la prise de décision ; meilleure visibilité sur les multiples facteurs sous-jacents et implications des décisions à prendre.
- Meilleure anticipation des besoins, notamment sur les campagnes hivernales.
- Au niveau national, pilotage facilité du programme budgétaire.

Estimation du nombre de bénéficiaires potentiels

Bénéficiaires directs du programme : tous les agents des services des DRJSCS, partie hébergement logement, DREAL partie logement social, DDCS et DDT (idem), ainsi que les services Expulsions des préfectures, sont concernés. D'après l'enquête activité des services déconcentrés réalisée par le Secrétariat général des affaires sociales en 2016, il s'agit de 751 ETP en DRJSCS et DDCS.

Les bénéficiaires directs sont également les utilisateurs du SI SIAO : aujourd'hui, 37 000 personnes consultent et renseignent le SI SIAO, modules insertion et urgence. Les personnes qui travaillent sur le SI SIAO urgence le font 7 jours sur 7, 24h sur 24.

Pour le programme, au sens de cette politique publique, toutes les personnes sans abri sont susceptibles de bénéficier de ces améliorations.

Au total les économies engendrées au terme du programme sont estimées de manière prévisionnelle à :

- 34 ETP dans les services déconcentrés de la cohésion sociale, venant documenter la baisse du schéma d'emplois (valorisés à 80 K€)
- 18 ETP dans les SIAO et centres d'hébergement (valorisés à 50 K€)
- 420 places d'hébergement d'urgence (ou équivalent) à 8000€/an/place grâce à une meilleure fluidité, venant pour partie documenter la baisse prévue du nombre de places d'hébergement d'urgence grâce au plan logement d'abord (pour les personnes éligibles au logement, c'est-à-dire à droits complets).

Economies prévisionnelles liées au projet

nature de dépenses	Action/ligne budgétaire porteuse de l'économie	2020		2021		2022	
		AL	CP	AL	CP	AL	CP
effectifs services déconcentrés	124	228 000	228 000	912 000	912 000	1 596 000	1 596 000
effectifs SIAO et établissements (T3)	177	75 000	75 000	300 000	300 000	525 000	525 000
places d'hébergement d'urgence (T3)	177	480 000	480 000	1 440 000	1 440 000	1 440 000	1 440 000
Coût total		783 000	783 000	2 652 000	2 652 000	3 561 000	3 561 000

4. Calendrier, gouvernance et modalités de réalisation des chantiers

4.1. Calendrier prévisionnel

Calendrier détaillé prévisionnel, jalons, principales étapes

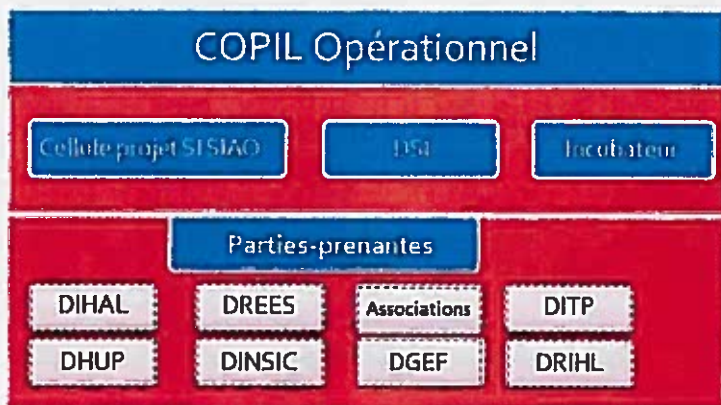
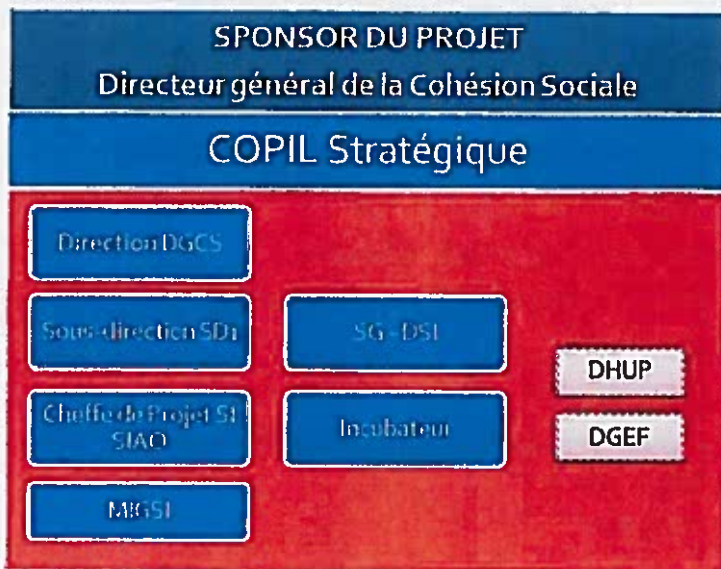
- Année 1 (2019) :
 - Poursuite de la refonte logicielle et de l'amélioration de l'ergonomie – mise en production et déploiement.
 - Avant-programme des modules supplémentaires et interfaçage (arrivée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage supplémentaire, étude des processus et expression générale des besoins, caractérisation des projets).
 - Etude technique de faisabilité et de réalisation des interfaces
 - réalisation d'étude sur le développement d'un module d'accès en lecture et en modification par les usagers de leurs demandes.
 - Programme (conception, construction, phase test, finalisation et développements, accompagnement au déploiement) des décisionnels
 - 1 hackathon
- Années 2 (2020) :
 - Programme (conception, construction, phase test, finalisation et développements, accompagnement au développement) des modules supplémentaires et des interfaces prioritaires suites aux études réalisées en 2019.
 - Programmation et développement des interfaces
 - Développement et mise en production du module d'accès aux usagers
 - Amélioration continue du décisionnel
 - 1 hackathon, ouverture des données
- Année 3 (2021) :
 - Programme (conception, construction, phase test, finalisation et développements, accompagnement au développement) des modules supplémentaires et des interfaces secondaires
 - 1 hackathon
- Année 4 (2022)
 - Bilan et amélioration retour des utilisateurs (boucle qualité continue)

4.2. Gouvernance du projet

Le projet est porté par la Direction générale de la cohésion sociale des ministères sociaux. Le Secrétariat général des ministères sociaux, à travers la Direction des systèmes d'information des ministères sociaux, est également impliqué dans la réalisation du projet.

Le sponsor du programme est Monsieur Jean-Philippe VINQUANT, Directeur général de la cohésion sociale.

Le pilotage stratégique sera assuré par un comité de pilotage dédié incluant la DSI et la DGCS. La gouvernance du programme pourra être adaptée en fonction des décisions du comité de pilotage qui lancera le projet ; les parties prenantes de la phase de projet seront plus nombreux (ex : acteurs de la maîtrise d'œuvre et acteur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage).



4.2.1. Présentation des entités porteuses de projets

Ministère de la cohésion des territoires Direction de la cohésion des territoires (avec la Direction des systèmes d'information du ministère des solidarités et de la santé en MOE) :

DGCS : La DGCS a pour mission de concevoir, piloter et évaluer les politiques publiques de solidarité, de développement social et de promotion de l'égalité, afin de favoriser la cohésion sociale et le soutien à l'autonomie des personnes. La DGCS gère 4 programmes budgétaires et assure la préparation et le suivi de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) pour le secteur médico-social. Le bureau urgence sociale et hébergement pilote le budget 177.

Pilotage du programme et maîtrise d'ouvrage opérationnelle :

- Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) sur le SI-SIAO

Autres porteurs du projet :

- Direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages (DHUP) sur SNE et SYPLO.
- Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)
- Direction des systèmes d'information du ministère de la cohésion des territoires (DSI)
- Direction des systèmes d'information des ministères sociaux (DSI)

Autres acteurs de la gouvernance, membres du comité de pilotage à constituer :

- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
- Des représentants des services déconcentrés

Autres acteurs du projet (hors prestataires) :

- Maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre des systèmes d'information interfacés (cf. section « présentation du périmètre du programme ») du MCT
- Tous les services déconcentrés utilisateurs.

4.2.2. Modalités de réalisation du projet – respect des principes de l'Etat plateforme

Dans un souci de sécurisation du projet, la DINSIC a appuyé le porteur de projet et il a été convenu de procéder de la manière suivante :-

- deux startups d'Etat seront créées pour couvrir une partie du périmètre des travaux (signalement/ géolocalisation/ aide aux maraudeurs, accès des usagers au dossier d'insertion), en lien avec ceux engagés par la DGCS avec la DSI sur l'application SISIAO-, en cours de refonte.
- , des travaux autour du « big data » ont par ailleurs d'ores et déjà été engagés par l'équipe DATA de l'incubateur des ministères sociaux dans une organisation proche de celle des startups d'Etat et se poursuivront dans le cadre du programme.
- une instance de type « board » se réunissant mensuellement sera créée pour permettre des échanges entre les startups et le sponsor DGCS. Elle se coordonnera avec l'instance de pilotage du SI SIAO préexistante.

5. Modalités de suivi et critères d'évaluation du projet

Le présent contrat donne lieu à un suivi du projet financé. Des indicateurs d'avancement et de résultats sont suivis dans le cadre du financement du projet. Ces indicateurs, ainsi que tout risque ou difficulté

Identifié dans la réalisation du projet, sont communiqués à échéance trimestrielle à la direction interministérielle de la transformation publique ainsi qu'à la direction du budget. Des réunions de suivi pourront être organisées à la demande de l'une des parties lors de la communication de ces indicateurs.

5.1. Indicateurs d'avancement

Les indicateurs d'avancement permettent de sécuriser la mise en œuvre du projet. Ils sont définis comme suit pour les phases d'avant-programme et programme :

- Montant des crédits consommés en AE et CP, par nature de dépense, en euros et en pourcentage du budget global ;
- Respect du calendrier et des enveloppes allouées à chaque projet : respect des prévisions de coûts (hors ressources humaines internes) définies au lancement du projet, respect des prévisions de dates de livraison des principaux livrables de l'avant-programme, respect des prévisions de délais entre le lancement de projet et la mise en service (1er utilisateur), entre la mise en service et la fin du déploiement.

Durant le programme, seront en outre prévus les indicateurs suivants :

- Respect des prévisions de coûts (hors ressources humaines internes) définies au lancement du programme ;
- Sur chaque projet ne s'appuyant pas sur une méthode agile : respect du périmètre du projet (coût estimé des éventuelles exigences abandonnées rapporté au coût total de développement) ;
- A tout moment, à partir de la première mise en service d'un nouveau système d'information :
 - Nombre d'anomalies majeures ou bloquantes identifiées en production et non encore corrigées ;
 - Nombre de services utilisateurs, rapporté au nombre total attendu en cible.
 - Augmenter le nombre des utilisateurs par profil pour atteindre un déploiement généralisé de l'application.

Année	Prescripteurs	structures logement adapté	conseil départementaux
cible	2500 personnes	500 structures	2500 personnes
2019	25%	30%	30%
2020	25%	30%	30%
2021	25%	30%	30%
2022	25%	10%	10%

5.2. Indicateurs de résultat et d'impact

Au cours de l'étude d'avant-programme, aucune économie ne sera générée.

Lors du programme, les indicateurs de résultats suivants permettront d'évaluer la réalisation des objectifs du projet :

- Montant d'économies générées (€) et répartition par nature de dépenses calculés à partir des indicateurs suivants :
 - Nombre d'ETPT des services déconcentrés (enquête annuelle) ;
 - Masse salariale des agents en services déconcentrés (suivi annuel) ;
 - Pilotage financier des dépenses d'intervention du domaine de l'hébergement et de l'accès au logement
- Indicateurs de dématérialisation et automatisation :

Année	demande d'hébergement insertion	demande de prestation	demandes hébergement 115	signalements	utilisateurs	places créées	DLS actives	consultation dossiers usagers
cible 2022	500 000	200 000	5 millions	10 000	35 000	140 000	100 000	1000
2018 réalisés	300 000	100 000	3,8 millions	0	29 500	100 000	50 000	0
2019	25%	30%	30%	10%	25%	20%	5%	0%
2020	25%	30%	30%	30%	25%	50%	30%	5%
2021	25%	30%	30%	30%	25%	25%	50%	60%
2022	25%	10%	10%	30%	25%	5%	15%	35%

NB : DLS= demande de logement social

Ces indicateurs pourront être ajustés si besoin, par avenant, notamment pour tenir compte des enseignements de la phase d'avant-programme et des enseignements tirés des phases d'expérimentation ou phases « pilotes » sur les projets (ou des premiers sprints en mode agile), y compris pour affiner les cibles des indicateurs.

6. Modalités et calendrier de versement des aides

La mise à disposition des crédits du FTAP en AE et CP s'effectue par tranche.

Le montant de chaque tranche sera définitivement arrêté par le secrétariat du fonds, les dépenses annuelles détaillées dans la présente convention étant prévisionnelles, à l'exception de la première année de financement (2019) où cette convention constitue une décision de financement¹. À partir de l'année 2020, le secrétariat du fonds décide à échéance régulière, a minima au 1^{er} trimestre de chaque année, du montant des nouvelles tranches de financement au regard de l'avancement du projet et du suivi des indicateurs.

Les crédits sont ensuite mis à la disposition du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales. Le secrétariat général procède aux diligences nécessaires pour permettre l'ordonnement des crédits du FTAP par les directions concernées. S'agissant en particulier des opérations d'investissement (titre 6 majoritaire), le montant des AE nécessaires pour le financement d'une phase

¹ Au titre de l'année 2019, les crédits seront mis à disposition à compter de la conclusion du présent contrat

fonctionnelle du projet² devra faire l'objet d'une affectation au sens de la comptabilité budgétaire, en cohérence avec les phases du projet décrites au 4.1.

Les crédits sont mis à disposition dans le cadre de gestion BOP-VO décrit en annexe. Pour l'exécution des dépenses par les ministères, la consommation des crédits (AE et CP) sur le programme 349 est opérée en référence la nomenclature budgétaire d'activités annexée au présent contrat.

7. Matérialisation des économies

La matérialisation des économies liées au projet est suivie annuellement, conformément aux indicateurs définis au paragraphe 5.2. Le porteur de projet communique au secrétariat du fonds les économies effectivement réalisées et explicite les raisons des éventuels écarts avec les prévisions exposées dans le présent contrat.

8. Modifications du contrat de transformation

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant en cas de modification de ses modalités d'exécution à l'exception de l'annexe relative aux nomenclatures budgétaires d'exécution qui peut être modifiée à l'initiative de la direction du Budget.

En particulier, toute difficulté majeure dans la réalisation du projet sera portée à la connaissance du comité de pilotage du FTAP, qui pourra suspendre ou interrompre les financements initialement définis.

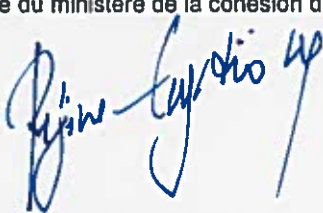
Le Directeur Général de la Cohésion Sociale

Jean-Philippe VINQUANT



La Secrétaire générale du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Régine ENGSTRÖM



La Secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales

Sabine FOURCADE



² Au sens de l'article 8 de la LOLF

Le délégué Interministériel à la transformation publique

Thomas CAZENAVE

La directrice du budget

Amélie VERDIER

ANNEXE RELATIVE AUX NOMENCLATURES BUDGETAIRES D'EXECUTION

Cadre de gestion BOP-UO : 0349-CDBU-CSOC

Action – Domaine fonctionnel : 0349-01

Référentiel de programmation :

Code Chorus	Désignation Chorus	Commentaires
34901011901	MSS - Accès maint ds logt pers vuln. - Dép SIC	Concerne toutes les dépenses HT2 relatives au projet et imputées sur le programme 0349

ORIGINAL ARTICLES

THE JOURNAL OF THE AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION

CHICAGO, ILL., MAY 1, 1935

Volume 52, No. 19

CONTENTS	ORIGINAL ARTICLES	DEPARTMENTS	ADVERTISING
The Journal of the American Medical Association	The Journal of the American Medical Association	The Journal of the American Medical Association	The Journal of the American Medical Association
The Journal of the American Medical Association	The Journal of the American Medical Association	The Journal of the American Medical Association	The Journal of the American Medical Association
The Journal of the American Medical Association	The Journal of the American Medical Association	The Journal of the American Medical Association	The Journal of the American Medical Association